



Depuis 2021, il n'y a plus de consultation préalable des CAP avant de prononcer un avancement au grade supérieur. Cela augmente les risques de « loupés » puisque la préparation repose désormais uniquement sur les données dont dispose l'administration.

La campagne d'avancement 2025 va concrétiser les avancées historiques obtenues par le SNCTA dans le cadre du Protocole 2023-2027, en particulier les nouvelles conditions d'accès au grade d'ingénieur divisionnaire (« HEA pour tous ») et d'ingénieur en chef (HEB).

Comme chaque année, le SNCTA met en place un service dédié pour accompagner les ICNA qui le souhaitent. Tout ICNA qui pense être éligible à une promotion au titre de l'année 2025 (voir le [rappel des critères pour le grade en chef](#) ou le [rappel des critères pour le grade divisionnaire](#)) peut mandater le SNCTA au moyen d'un formulaire dédié (voir ci-dessous) d'ici au 19 décembre 2025 afin d'être représenté auprès de l'administration dans le cadre de la campagne d'avancement et d'avoir l'assurance que ses éléments de carrière ont bien été pris en compte.

[Accéder au formulaire pour l'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire](#)

[Accéder au formulaire pour l'avancement au grade d'ingénieur en chef](#)

Vous réunissez les conditions pour une promotion ? Le SNCTA vous accompagne !